

## **Décision n°2020.0129/DC/SG du 6 juillet 2020 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant nomination de la présidente de la commission de la transparence**

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.161-37, L.161-41 et L.161-42 ;  
Vu le décret du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé ;  
Vu la déclaration publique d'intérêts de Madame Dominique LE GULUDEC ;

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Madame Dominique Le GULUDEC est nommée présidente de la commission de la transparence à compter du 8 juillet 2020.

### Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 6 juillet 2020.

*La présidente,*  
Pr Dominique LE GULUDEC  
*signé*